

Règlement
« Grand jeu concours HTH »
Opération n° 47528

Article 1 : Organisation

La société Arch Water Products, ZI La Boitardière, chemin du roi, 37400 Amboise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 82F,261, organise un jeu avec obligation d'achat du 01/03/2019 au 30/06/2019. Le participant devra acheter un produit **hth**[®] parmi la liste de produit éligible (Annexes) afin de pouvoir participer au tirage au sort.

La participation au tirage au sort est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres participants.

Article 2 : Modalités de participation à l'offre et au jeu

Article 2.1 : Participation au tirage au sort

1. Achetez entre le 01/03/2019 et le 30/06/2019, 1 produit **hth**[®] parmi la liste des produits éligibles (Annexes) auprès d'une enseigne participante.
2. Rendez-vous sur www.jeu-hth.fr jusqu'au 30/06/2019 inclus.
3. Complétez le formulaire de participation au tirage au sort jusqu'au 30/06/2019 inclus.
4. Téléchargez directement sur www.jeu-hth.fr votre justificatif d'achat (ticket de caisse ou facture), au plus tard le 30/06/2019, daté entre le 01/03/2019 et le 30/06/2019 et mentionnant l'achat de 1 produit **hth**[®].
5. Si votre participation est conforme vous serez automatiquement inscrits au tirage au sort qui aura lieu le 15/07/2019 pour une chance de remporter un lot parmi les dotations mises en jeux.

Article 2.2. Désignation des gagnants – Dotation

Tout participant conforme sera automatiquement inscrit au Jeu de tirage au sort, qui sera réalisé le 15/07/2019 et déterminera 61 gagnants. Ci-dessous la répartition des dotations :

- 1 gagnant d'un salon Fermob d'une valeur unitaire approximative de 2500€
- 15 gagnants d'une enceinte waterproof JBL d'une valeur unitaire approximative de 200€
- 45 gagnants d'un fatboy lamzac d'une valeur unitaire approximative de 75€

Le gagnant du salon sera informé de son gain par la société organisatrice qui prendra contact avec lui après le tirage au sort, par e-mail, d'après les coordonnées que le gagnant aura renseignées dans le formulaire de participation à l'offre. Seul le gagnant sera informé.

Les gagnants des enceintes et fatboy-pourront aller chercher leur gain dans le magasin dans lequel ils ont acheté le produit.

En cas de modification des coordonnées du gagnant par rapport à celles renseignées dans le formulaire sans que Arch Water Products en ait été averti, Arch Water Products ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'impossibilité de contacter le gagnant pour lui attribuer son lot. De même, Arch Water Products ne saurait être tenu responsable en cas de mauvaises informations d'identité au sein du formulaire de participation empêchant Arch Water Products de contacter le gagnant ou de lui attribuer son gain.

Dans ces deux cas, cela entraînera pour le gagnant désigné la nullité de son gain et Arch Water Products procédera à un nouveau tirage au sort parmi les participants conformes pour désigner un nouveau gagnant.

La dotation sera attribuée telle quelle, de sorte qu'il revient au gagnant qui en est parfaitement informé et l'accepte, de réaliser toutes démarches administratives nécessaires à l'utilisation de son gain. La responsabilité de Arch Water Products ne saurait en aucun cas être engagée au titre des démarches et autorisations nécessaires à l'utilisation de cette dotation.

Article 2.3. Limite de participation à l'offre

La participation à l'offre se fait exclusivement par Internet en se rendant sur le site www.jeu-hth.fr et est limitée à une participation par ticket de caisse. La participation n'est pas limitée, à chaque achat d'au moins un produit **hth**[®], le participant aura une chance supplémentaire de participer au tirage au sort.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

Tout formulaire incomplet, illisible, comportant des données erronées ou incomplètes ou présentant une anomalie sera considéré comme nul. Il en sera de même en cas de pluralité de participation d'une même personne physique ; dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle. Toute participation envoyée après la date de fin d'envoi des pièces justificatives sera considérée comme nulle.

La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer à l'offre. La participation est personnelle.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. La société Arch Water Products pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'offre ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 3. : Dépôt du règlement

Le règlement complet du jeu est déposé auprès de l'étude Selarl AIX-JUR'ISTRES, huissiers de justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE – Immeuble « Le Grassi » et est disponible gratuitement sur www.jeu-hth.fr.

Le tirage au sort sera réalisé en présence d'un huissier le 15/07/2019.

Article 5. : Remboursement des frais

Les frais de connexion à internet pour accéder au site www.jeu-hth.fr ne seront pas remboursés.

Article 6. : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu ou la liste du gagnant.

Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile et ticket de caisse. Toutes indications d'identité ou d'adresse fausse de même que toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînent l'élimination du participant.

Article 7. : Responsabilités

La société Arch Water Products se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de cette opération. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La société organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses.

De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation de la dotation.

D'une manière générale la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant sa dotation.

Article 10. : Loi applicable - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. La validité du présent règlement et tout autre question ou litige relatifs à sa formation, son interprétation, à son exécution ou sa cessation seront régis par les lois françaises. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile en vigueur en France.

Article 11 : RGPD - Données personnelles

Dans le cadre de la présente opération, le participant sera amené à saisir des données à caractère personnel le concernant (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, téléphone, etc...). Ces données seront utilisées dans le cadre de la gestion de l'opération et conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement général de Protection des Données personnelles (RGPD).

Les données collectées via le formulaire font l'objet d'un traitement automatisé de données. Arch Water Products et QWAMPLIFY s'engagent à respecter les règles et recommandations concernant la protection des données personnelles, qu'elle qu'en soit la qualification juridique et notamment la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 ainsi que les recommandations de la CNIL.

En tout état de cause, les données collectées seront conservées pendant trois (3) ans à compter de la fin du jeu.

Les données personnelles recueillies lors de la participation sont destinées à la Société Organisatrice, à la seule fin de la participation au jeu **hth**[®] et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles sont destinées à Arch Water Products et à son prestataire Qwamplify Activation pour répondre aux demandes d'informations, ou pour être contacté en cas de besoin lors du traitement des participations sur le site jeu-hth.fr.

La Société Organisatrice et son partenaire qui seront destinataires des données personnelles des participants s'engagent à respecter leur vie privée et à protéger les informations qu'ils leur communiquent.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 portant sur l'informatique, les fichiers et les libertés, les participants jouissent de droits d'opposition, d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant et peuvent, s'ils sont concernés, s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins de prospection. De même, les participants bénéficient d'un droit de limitation, d'effacement et de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés sur demande écrite à l'adresse suivante :

ARCH WATER PRODUCTS

Service Marketing

ZI La Boitardière
Chemin du Roi
37400 AMBOISE

Toute demande concernant les données personnelles d'un participant devra impérativement être accompagnée d'une photocopie d'un titre d'identité de ce dernier portant sa signature manuscrite.

La Société Organisatrice est amenée à communiquer les données personnelles des participants à des tiers mais uniquement :

- A ses sous-traitants, agissant pour le compte de la Société Organisatrice (dans le cadre de la gestion de l'offre), et dans le strict respect des finalités pour lesquelles lesdites données personnelles ont été collectées, ou
- En application d'une loi, d'une décision de justice ou à la demande des autorités publiques.

Les participants sont informés que l'exercice de leur droit d'opposition ou de suppression conduirait à l'annulation de leur participation à la présente offre.

Enfin, les participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : cnil.fr/fr/plaintes ou cnil.fr.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site www.jeu-hth.fr ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.



Produit **hth**[®]

073187300423	00205123	hth STICKS 300g	4,5	Kg
073187300614	00228024	hth Advanced GALET 255 gr à dissolution lente	4,5	Kg
073187300638	00228021		9	Kg
073187760548	00205813	hth SHOCK poudre	2	Kg
3521686003231	00205120		5	Kg
3521686001398	00205119	hth GRANULAR	5	Kg
3521686001404	00205027		10	Kg
3521686005020	00218846	hth CHLOR LIQUID 13% (Avec Anti-Tartre)	20	L
3521686003996	00218747	hth EASYCLIC Traitement complet en diffuseur flottant	1,66	Kg
3521686003576	00218488	hth MAXITAB REGULAR 200g	1,2	Kg
3521686003583	00218491		5	Kg
3521686003590	00218493		10	Kg
3521686004283	00218497	hth MAXITAB REGULAR 500g	10	Kg
3521686003972	00218525	hth MINITAB ACTION 5 20g	1,2	Kg
3521686005679	00222796	hth MAXITAB ACTION 5 135g	2,7	Kg
3521686003538	00218730	hth MAXITAB ACTION 5 200g	1,2	Kg
3521686003545	00218734		5	Kg
3521686005150	00218729		10	Kg
3521686001220	00218503	hth MAXITAB ACTION 5 Bloc 500g	6	Kg
3521686003569	00218744	hth MAXITAB ACTION 5 200g Spécial Liner	5	Kg
3521686005143	00218742	hth MAXITAB ACTION 5 EASY 200g Sachets hydrosolubles	5	Kg
3521686005938	00227065	hth MAXITAB ACTION 6 EASY 250g Spécial Liner Galet bi-couche en Sachets Hydrosolubles	5	Kg
3521686001114	00218519	hth GRANUFAST	5	Kg
3521686003514	00218523	hth MINITAB SHOCK 20g	1,2	Kg
3521686001138	00218524		5	Kg
3521686001374	00218555	hth BROME 20g	5	Kg
3521686004597	00218556		10	Kg
3521686004306	00218562	hth BROME ACTION 4 20g	5	Kg
3521686004658	00218560	hth BROME ACTIVATOR <i>Oxygen Shock granulés</i>	2,3	Kg
3521686001381	00218561		5	Kg
3521686004665	00218564	hth OXYGEN 3 en 1 Galet 200g	3.2	Kg
3521686005136	00218721	hth EASY'OX 4 in 1 Sachets hydrosolubles - 20 m³	4	Kg
3521686005174	00218722	hth EASY'OX 4 in 1 Sachets hydrosolubles - 30 m³	6	Kg
3521686005686	L801221H1	hth GREEN TO BLUE 3L		
3521686005709	D801205H1	hth GREEN TO BLUE 2x5l		
3521686005693	00223022	hth GREEN TO BLUE 35% Liquide	5	L
3521686005945	00227104	hth GREEN TO BLUE EXTRA SHOCK Liquide	5	L
3521686005723	00222891	hth BAQUACARE (Oxygène actif liquide injection pompe doseuse) 35%	20	L
3521686000339	00218922	hth pH MOINS Liquide 54%	5	L
3521686000346	00218924		10	L
3521686000353	00218926		20	L
3521686004948	00218921	hth pH MOINS Liquide 35%	20	L
3521686000544	00219044	hth pH MOINS Micro-Billes	5	Kg
3521686000384	00218929	hth pH PLUS Liquide	5	L
3521686000391	00218931		10	L
3521686000407	00218932		20	L
3521686000605	00219059	hth pH PLUS Poudre	5	Kg
3521686000643	00219064	hth ALKANAL Poudre (remonte l'alcalinité de l'eau)	5	Kg
3521686005112	00219068		10	Kg
3521686003491	00219314	hth STABILIZER Granulés	3	Kg
3521686001749	00219031	hth NEUTRALISATOR Cristaux	10	Kg
3521686002159	00218918	hth CLARISHOCK Liquide	1	L
3521686001541	00218914	hth RAPIDFLOC floculant liquide	3	L

3521686003958	00219033	hth UNIFLOC Pastilles 40g	0,4	Kg
3521686003743	00219070	hth REGULARFLOC 10 cartouches	1,25	Kg
3521686000506	00218894	hth STOP-CALC Liquide	5	L
3521686001626	00219299	hth STOP-INSECT Liquide	1	L
3521686006027	00228637	hth METALSTOP Liquide	3	L
3521686001619	00219305	hth METALSTOP Poudre	2	Kg
3521686004290	00204780	hth ANTI-PHOSPHATES Liquide	1	L
3521686004689	00204781	hth TEST PHOSPHATES (Boîte de 20 sachets poudre)		Unité
3521686001183	00218887	hth KONTRAL Liquide	5	L
3521686001497	00218863	hth KLERAL Liquide	1	L
3521686000469	00218871		5	L
3521686003071	00218877	hth SUPER KLERAL Liquide	3	L
3521686001534	00204778		5	L
3521686003941	00218899	hth BLACKAL SHOCK Liquide	1	L
3521686005952	00227062	hth YELLOW SHOCK Granulés	1,5	Kg
3521686001466	00218499	hth CARRAL Granulés	5	Kg
3521686000483	00218947	hth BORKLER GEL Nettoyant ligne d'eau	1	L
3521686000681	00218954		5	L
3521686000711	00218934	hth BANISOL EXTRA Liquide	5	L
3521686001596	00204779	hth FILTERWASH Liquide	1	L
3521686003507	00218942		3	L
3521686002227	00218903	hth SUPER WINTERPROTECT Liquide	1	L
3521686003101	00218906		3	L
3521686003095	00218901	hth WINTERPROTECT Liquide	3	L
3521686000490	00218902		5	L
3521686000209	00204768	hth POOLTESTER Cl + pH Pastilles		Unité
3521686003002	00219271	hth RECHARGE Cl + pH (20 + 20 PASTILLES)		Unité
3521686002852	00218345	hth DPD VERTE N° 1 Chlore disponible ou libre (boite de 100)		Unité
3521686002876	00218349	hth DPD VERTE N° 3 Chlore total après usage DPD1 (boite de 100)		Unité
3521686002913	00218353	hth PASTILLE pH (boite de 100)		Unité
3521686005631	00219141	hth POOLTESTER Cl/pH/TAC Pastilles		Unité
3521686005655	00220797	hth RECHARGE POOLTESTER TAC (40 PASTILLES)		Unité
3521686002852	00218345	hth DPD VERTE N° 1 Chlore disponible ou libre (boite de 100)		Unité
3521686002876	00218349	hth DPD VERTE N° 3 Chlore total après usage DPD1 (boite de 100)		Unité
3521686002913	00218353	hth PASTILLE pH (boite de 100)		Unité
3521686004566	00218379	hth POOLTESTER O ₂ /Br/pH PASTILLES		Unité
3521686004610	00218384	hth RECHARGE O ₂ /Br/pH (20 + 20 PASTILLES)		Unité
3521686002906	00218351	hth DPD VERTE N° 4 (boite de 100)		Unité
3521686002913	00218353	hth PASTILLE pH (boite de 100)		Unité
3521686003385	00218403	hth TEST BANDETTES Cl/pH/Br/TH/TAC/Cya (Boîte de 25)		Unité
3521686000827	00218401	hth TROUSSE Cl/pH Liquide		Unité
3521686000858	00218402	hth RECHARGE TROUSSE Cl/pH Liquide		Unité
3521686000087	00218659	hth BROSSE LIGNE D'EAU		Unité
3521686003729	00218644	hth PEDICHLORE hth MAXITAB		Unité
3521686005167	00215224	hth 2S DISPENSER (Peut contenir 2 sticks - A mettre dans le skimmer)		Unité
3521686000155	00218332	hth KIT REPARATION LINER 60 ml		Unité
3521686010680	00218723	hth Spa COFFRET DE TRAITEMENT AU BROME	7,4	Kg
3521686010697	00218724	hth Spa COFFRET DE TRAITEMENT AU CHLORE	7,6	Kg
3521686010567	00218726	hth Spa COFFRET DE TRAITEMENT A L'OXYGENE ACTIF	7,6	Kg
3521686010253	00218567	hth Spa OXYGENE ACTIF Pastilles de 20g	1,2	Kg
3521686010031	00218527	hth Spa CHLORE STABILISE Pastilles Effervescentes	1	Kg
3521686010048	00218515	hth Spa CHLORE STABILISE Granulés	1,2	Kg
3521686010017	00218552	hth Spa BROME Pastilles de 20g	1	Kg
3521686010024	00218557	hth Spa CHOC SANS CHLORE Poudre	1,2	Kg
3521686010062	00218592	hth Spa FLASH DESINFECTION Poudre	1	Kg

3521686010093	00219039	<i>hth</i> Spa PH MOINS Micro Billes	2	Kg
3521686010109	00219056	<i>hth</i> Spa PH PLUS Poudre	1,2	Kg
3521686010116	00219065	<i>hth</i> Spa ALKANAL Poudre	1,2	Kg
3521686010123	00218874	<i>hth</i> Spa EAU ECLATANTE 3 EN 1 Liquide	1	L
3521686010802	00226926	<i>hth</i> Spa CLARIFIANT EAU TROUBLE en unidoses	0,150	L
3521686010147	00218857	<i>hth</i> Spa ANTIECUME Liquide	1	L
3521686010154	00218890	<i>hth</i> Spa ANTICALCAIRE Liquide	1	L
3521686010819	00228629	<i>hth</i> Spa SUPER SPACLEAN 10 X 8 g - Nettoyant canalisations	0,008	Kg
3521686010192	00218939	<i>hth</i> Spa NETTOYANT FILTRE Liquide	1	L
3521686010178	00218959	<i>hth</i> Spa NETTOYANT Liquide	1	L
3521686010161	00218944	<i>hth</i> Spa NETTOYANT LIGNE EAU Gel	1	L
3521686010581	00218847	<i>hth</i> Spa PARFUM FLEUR ORANGER	0,200	L
3521686010598	00218849	<i>hth</i> Spa PARFUM FLEUR DE COTON	0,200	L
3521686010604	00218851	<i>hth</i> Spa PARFUM FLEUR D'AGRUMES	0,200	L
3521686010611	00218853	<i>hth</i> Spa PARFUM THE VERT	0,200	L
3521686010666	00218850	<i>hth</i> Spa EUCALYPTUS (Huiles essentielles)	0,200	L
3521686010789	00222447	<i>hth</i> Spa PARFUM ORIENTAL	0,200	L
3521686010772	00222446	<i>hth</i> Spa PARFUM FRUITS ROUGES	0,200	L
3521686010796	00222880	<i>hth</i> Spa PARFUM LOVE IS IN THE SPA	0,200	L
3521686010765	00222445	<i>hth</i> Spa PARFUM VANILLE	0,200	L
3521686010741	00219187	<i>hth</i> Spa PARFUM MONOÏ	0,200	L
3521686010383	00218856	<i>hth</i> Spa PARFUM Etui 10 berlingots 4 parfums (Fleur d'Oranger, Monoï, Fruits Rouges, Oriental)	0,100	L